



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement: Pays-de-Loire

Question écrite n° 38701

Texte de la question

M Henri de Gastines expose à M le ministre de l'éducation nationale que l'enseignement catholique se trouve confronté dans les Pays de la Loire à une insuffisance d'effectifs caractérisée qui ne lui permet pas de mener à bien sa mission pour faire face aux besoins qui s'expriment. L'estimation la plus raisonnable fait apparaître qu'il aurait été nécessaire de disposer, pour la rentrée scolaire 1988, de 171 postes supplémentaires alors que, d'après des informations récentes, il n'en serait attribué que 105. Si ce chiffre n'était pas revu, l'enseignement catholique des Pays de la Loire serait mis dans l'impossibilité d'assumer sa mission et notamment de répondre au désir des familles de voir s'ouvrir des sections nouvelles, notamment s'agissant des baccalauréats professionnels, des BTS et des classes préparatoires aux grandes écoles, comme aussi de s'insérer dans le dispositif de rénovation des collèges tel que cela lui est demandé par les services du ministère de l'éducation nationale. Pour toutes ces raisons, il lui demande de bien vouloir envisager l'attribution à l'enseignement privé de la région des Pays de la Loire de 66 postes supplémentaires, qui constituent véritablement le minimum indispensable pour la satisfaction des besoins les plus essentiels de l'enseignement privé dans la région des Pays de la Loire.

Données clés

Auteur : [M. de Gastines Henri](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38701

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1396